



67^e Exposition Nationale d'Aviculture.

Organisée par l'Union Avicole de l'Isère.

23 & 24 février 2013 - Gymnase de BEAUCROISSANT.

Championnat Régional des pigeons Texan & de Races Ibériques.

Championnat Régional des Palmipèdes Domestiques et Avornis.

Championnat Régional des Lapins de Vienne.

Art 1 - Règlement :

L'exposition est régie par le dernier règlement de la S.C.A.F., complété du présent règlement, ainsi que des règlements des divers Championnats Régionaux. Elle est ouverte à tous les éleveurs, pour des sujets de race pure. Tous les animaux devront être bagués ou tatoués et être la propriété de l'exposant. Seront admis les sujets des *années 2008 à 2012*, à l'exception des pigeons Caronculés et Romains. Tous les exposants, par le fait de leur inscription, déclarent adhérer au présent règlement et s'engagent à s'y conformer. Aucune publicité n'est autorisée sur les cages et dans l'exposition, exceptée celle des sponsors de l'Union Avicole de l'Isère. La société se réserve le droit de refuser la participation de telle ou telle personne, et ce, sans obligation d'en fournir le motif.

Art 2 - Présentation des animaux :

- Volailles Grandes Races & Races Naines : Unité, Trio, Parquet.
- Pigeons, Tourterelles, Lapins, Cobayes : **Unité seulement.**
- Oiseaux de parc, Faisans, Palmipèdes & Dindons : Unité, Couple, Trio.

Art 3 - Droits d'inscription :

- Unité toutes catégories : 2,80 € - Couple : 3,50 € - Trio ou Parquet : 4 €.
- Frais de secrétariat et Catalogue-Palmarès obligatoire : 5 €.

Art 4 - Modalités d'inscriptions :

Les feuilles d'inscription, accompagnées d'un chèque bancaire ou postal, seront adressées à :

Guy LAZZARONI - 1180 Route de Pinet - 38410 - Saint Martin d'Uriage
Tél. : 04 76 89 56 96 - E-mail : guy.lazzaroni@wanadoo.fr

Les inscriptions seront closes dès que le nombre maximum de sujets sera atteint, et *au plus tard le 22 janvier 2013*.

Un certificat de vaccination est exigé à l'inscription pour tous les sujets à plumes. Seuls les vaccins Imopest, Newcavac, Poulevac pour les volailles et les vaccins PMV Colombovac et Nobilis sont acceptés.

Les numéros de bagues, ainsi que les tatouages des lapins devront figurer sur la feuille d'enlogement, le jour de l'encagement.

Les lapins devront porter dans l'oreille droite le N° de cage.

Art 5 - Calendrier de l'exposition :

- Jeudi 21 février : **Réception des animaux** de 8 h à 19 h.
Vendredi 22 février : **Opérations du Jury** à partir de 8 h. **Visite des écoles** à partir de 14 h.
Samedi 23 février : **Inauguration à partir de 11h.**
Dimanche 24 février : **Remise des prix** à partir de 15h. **Décagement à partir de 17h, par ordre d'éloignement.**

Art 6 - Transport des animaux :

Les transports sont à la charge de l'exposant. Les animaux devront arriver *au plus tard le jeudi 21 février 2013 avant 19h.*
L'Union Avicole de l'Isère n'assurera pas de réexpédition d'animaux.

Art 7 - Mesures sanitaires :

Un contrôle vétérinaire sera effectué dès réception des animaux. Tout animal déclaré suspect à l'arrivée, ou pendant l'exposition, sera immédiatement retiré et réexpédié aux frais de l'exposant, sans remboursement des droits d'inscription. Les exposants devront s'assurer de toutes les garanties sanitaires imposées par les services vétérinaires de leur département.

Art 8 - Jugement :

Le jury sera composé de juges officiels de la SCAF, et les opérations de jugement se dérouleront à huis clos.

Le juge est souverain dans la catégorie qu'il est chargé de juger, et ses décisions sont sans appel.

Le N° des bagues et le tatouage des animaux ayant un G.P.H. seront inscrits sur les feuilles de jugement.

Les juges et élèves juges n'ont pas droit aux Prix dans les catégories où ils officient.

Liste des juges retenus :

Pigeons / Tourterelles : B. COUDEN - B. FAVIER - Ph. HUDRY - A. LEROY - R. PUTHOD.

Volailles / Palmipèdes : J. BADER - E. BEAUVAIS - M. BOVET - Y. SAHLI.

Lapins : Th. MOUREY - Ph. PONSARD.

Art 9 - Règlement des ventes :

Le prix des sujets à la vente devra figurer sur la feuille d'encagement. Il sera majoré de 20%, au profit de l'exposition, et figurera comme tel au catalogue. **Toute vente d'animaux exposés doit passer par le bureau des ventes, sous peine d'exclusion.** les sujets vendus pourront être retirés immédiatement, exception faite pour les GPH qui ne pourront être retirés que le dimanche 24 février à partir de 17h.

Art 10 - Responsabilité - Réclamations :

Le Comité d'Organisation prendra les dispositions nécessaires pour la bonne tenue de l'exposition, la nourriture et la surveillance des animaux. Il ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des vols, mortalités, ou dommages de quelque nature que ce soit. Les éventuelles réclamations devront parvenir au Commissaire Général dans les 15 jours suivant l'exposition.

Art 11 - Prix et Récompenses :

- GRAND PRIX de la VILLE de BEAUCROISSANT :

Il sera affecté, par décision des juges, parmi les 5 Grands Prix d'Exposition.

- 5 GRANDS PRIX D'EXPOSITION & 5 GRANDS PRIX D'ELEVAGE :

Il seront décernés dans les catégories suivantes :

Volailles - Lapins - Pigeons / Tourterelles - Pintades / Dindons / Palmipèdes Domestiques - Oiseaux de Parc / Palmipèdes d'Ornement. Les Grands Prix d'Elevage seront attribués, dans chacune des catégories précitées, à l'exposant totalisant le plus de points sur **5 sujets de même race, même variété, même couleur, et de la même année.** Les deux sexes devront impérativement être représentés. Tout sujet disqualifié, éliminé ou absent rend nul le Prix d'Elevage.

- 26 GRANDS PRIX D'HONNEUR :

Ils seront décernés dans les catégories suivantes, si elles sont méritantes :

Volailles GR Française Unité - Volailles GR Française Parquet - Volailles GR Etrangère Unité - Volailles GR Etrangère Parquet Volailles Naine Unité - Volailles Naine Parquet - Lapins Grande Race - Lapins Race Moyenne - Lapins Fourrure et Rex Lapins Petite Race - Lapins Nains - Cobayes - Pigeons de Forme Français - Pigeons de Forme Etranger - Pigeons de Structure Pigeons Caronculés - Pigeons de Couleur - Pigeons Boulants - Pigeons type Poule - Pigeons Tambour - Pigeons de Vol - Pigeons Cravatés - Tourterelles Rieuses - Pintades / Dindons / Palmipèdes Domestiques - Oiseaux de Parc - Palmipèdes d'ornement. Il n'y aura pas de cumul de récompenses sur une même cage, seule la plus haute récompense sera attribuée.

- PRIX GEORGES JOUBERT :

Il sera attribué, par décision des juges, à la meilleure cage de Volaille Naine.

- CHAMPIONNAT REGIONAL du PIGEON TEXAN :

- | | |
|---|--|
| - 1 Champion & 1 Vice Champion mâle. | - 1 Champion mâle & 1 Champion femelle en Réservé. |
| - 1 Champion & 1 Vice Champion femelle. | - 1 Prix d'Elevage. (6 sujets minimum - 2 sexes représentés) |

- CHAMPIONNAT RÉGIONAL des PIGEONS de RACES IBERIQUES :

- | | |
|--|-----------------------------|
| - 1 Super Champion toutes catégories confondues. | - 1 Champion par catégorie. |
|--|-----------------------------|

- CHAMPIONNAT RÉGIONAL des PALMIPEDES DOMESTIQUES :

- | |
|---|
| - Seront primés les 5 meilleurs sujets, toutes catégories confondues. |
|---|

- CHAMPIONNAT RÉGIONAL AVIORNIS :

- | | |
|---|--|
| - Palmipèdes d'Ornement : 1 Champion & 1 Vice Champion, en Couple & en Unité. | |
| - Faisans / Oiseaux de Parc : Seront primés les 5 meilleurs sujets, toutes catégories confondues. | |

- CHALLENGE RÉGIONAL des LAPINS DE VIENNE :

- | | |
|---|--|
| - 1 Champion et 1 Vice Champion mâle. | - 1 Champion d'Elevage. (4 sujets - 2 sexes représentés) |
| - 1 Champion & 1 Vice Champion femelle. | |

Le **PRIX de la VILLE de BEAUCROISSANT**, le **PRIX GEORGES JOUBERT**, les **GRANDS PRIX D'EXPOSITION**, les **GRANDS PRIX D'ELEVAGE**, ainsi que l'ensemble des **CHAMPIONS REGIONAUX** recevront un magnum de Chirobules, décoré à l'effigie de leur animal.

Les **GRANDS PRIX d'HONNEUR**, ainsi que les **VICE-CHAMPION REGIONAUX** recevront une bouteille de Chirobules décorée à l'effigie de leur animal.

Un **PRIX JEUNE ELEVEUR** sera attribué, par décision du Comité d'Organisation, au jeune éleveur le plus méritant.

Tous les exposants se verront attribuer une récompense.

*Guy LAZZARONI
Président - Commissaire Général*

*Hugo LIONS
Commissaire Général Adjoint*